

Aide humanitaire

1995/0119(SYN) - 21/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme SAUQUILLO PEREZ DEL ARCO (PSE, E), le Parlement approuve la position commune du Conseil sur l'aide humanitaire avec les modifications suivantes : - exonération d'impôts, de taxes, de droits et de droits de douane pour les opérations visées par l'action humanitaire, - renforcement des relations avec les organisations humanitaires, notamment grâce à la tenue d'une réunion annuelle entre organisations associées à l'aide humanitaire et la Commission visant à examiner les stratégies de travail communes et à évaluer les résultats des actions mises en oeuvre.